

Vieillevigne - Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit Sondage auprès des habitants sur le choix de la tranche horaire d'extinction

Afin de réduire la facture d'électricité en diminuant la consommation et pour favoriser la biodiversité, la mairie de Vieillevigne a décidé d'éteindre l'éclairage public au cœur de la nuit sur tout le village à compter de l'année 2023.

En effet, l'éclairage public est à la fois un enjeu économique et environnemental.

* **Enjeu économique** car l'éclairage public représente environ 40% des consommations d'électricité des communes (source : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)). Or, à certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante et ne nécessite pas d'éclairage.

* **Enjeu environnemental** car l'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore. Ainsi, la pollution lumineuse serait la deuxième cause de disparition des insectes. Autres exemples, cette lumière artificielle désoriente les oiseaux, migrateurs notamment, éloigne les chauve-souris, perturbe la germination, la croissance et la floraison de la végétation, mettant également en danger certaines espèces.

Le remplacement des candélabres du village a déjà permis une diminution de la consommation grâce à la mise en place des LED et une baisse de l'intensité lumineuse. L'extinction au cœur de la nuit permettra de diminuer encore la consommation d'électricité et le budget associé. Elle préservera et favorisera la biodiversité. Elle permettra également de pouvoir observer le ciel et les étoiles.

Par ailleurs et pour information, le dernier sondage du SDHEG auprès des communes de la Haute-Garonne sur le sujet de l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit révèle que :

- 98% des communes ayant instauré une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit n'ont constaté aucun problème de sécurité publique depuis
- 83% des communes pratiquant l'extinction témoignent avoir reçu des retours positifs de la part des habitants.

Dans un souci de concertation, nous vous proposons de **voter pour le choix de la tranche horaire d'extinction à Vieillevigne.**

Merci de sélectionner la tranche horaire d'extinction de l'éclairage public qui vous convient le mieux parmi les choix suivants :

(pour un foyer, 1 case à cocher par ligne) :

Heure de début d'extinction : 22h30 23h 23h30 Sans avis

Heure de fin d'extinction : 5h30 6h 6h30 Sans avis

Vos coordonnées :

NOM :

Adresse à Vieillevigne :

Merci de nous retourner votre réponse **avant le 20 novembre.**

Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne sur le site de la mairie (<https://mairie-vieillevigne-31.fr/>)

L'équipe municipale vous remercie de votre participation.